

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 avril 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2019-03-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-03-097

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2019 avec la modification suivante :

#### **AJOUTER :**

#### **8.2 Adjudication du contrat pour les services professionnels pour la surveillance durant les travaux de réfection de la rue de Roxton.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-098

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2019.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mars 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2019, tel que rédigé par la greffière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2019-03-099

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE.**

Attendu que madame Marilyn Gariépy, intervenante à la polyvalente Robert-Ouimet et membre du comité organise depuis 10 ans un projet de sensibilisation sur les dangers liés à l'alcool et les drogues au volant;

Attendu que la survie de ce projet de simulation d'accident dépend de l'apport financier de précieux commanditaires et servira à défrayer les coûts pour l'organisation reliés à la location d'équipement, à la sonorisation, à l'éclairage, à la promotion, etc;

Attendu que madame Gariépy dépose une demande de participation financière, pour la continuité de ce projet;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à titre de participation financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-100

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PAR LE CLUB « LES BRAVES D'ACTON VALE ».**

Attendu que le Club de baseball « Les Braves d'Acton Vale » sollicite la Ville d'Acton Vale pour une contribution financière pour la saison 2019;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 300 \$ à titre de contribution financière, payable à même le poste budgétaire 02-701-52-970, au Club de baseball « Les Braves d'Acton Vale » et d'autoriser la remise d'objets promotionnels, pour une valeur de 200 \$ à être remis, par des tirages, aux partisans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-101

**INVITATION À LA 26<sup>e</sup> DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 220\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de quatre (4) billets au coût de 55.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 06 avril 2019, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-102

**INVITATION AU GALA DISTINCTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au Gala Distinction de la région d'Acton, qui se tiendra le samedi 4 mai 2019 au Centre sportif d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 345 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Chambre de commerce pour que trois (3) personnes assistent au Gala Distinction qui se tiendra le samedi 4 mai 2019. Le coût des billets est de 115 \$ plus taxes, par personne pour le souper et la soirée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-103

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON.**

Attendu que la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de commandite, afin de permettre à cette dernière d'améliorer les soins de santé de proximité;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton, à titre de commandite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-104

**INVITATION À JOINDRE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour joindre la Fédération des Villages-relais et d'assister au congrès annuel des Villages-relais;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-relais du Québec, pour l'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

D'autoriser le maire, Éric Charbonneau, à participer au 9<sup>e</sup> congrès annuel des Villages-Relais et de payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription du congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-105

**CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-106

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR STEVE RINGUETTE.**

Attendu que monsieur Ringuette dépose au conseil, une demande afin d'installer un dos d'âne sur la rue Pion, près de l'intersection de la rue d'Acton;

Attendu que monsieur Ringuette demande également les mêmes mesures de prévention à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton à environ 20 mètres des feux de circulation;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale prend en considération la possibilité de faire installer un dos d'âne près de l'entrée des futurs jeux d'eau sur la rue Pion.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-107

**DEMANDE DE PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS.**

L'Institut Nazareth et Louis Braille ont soumis une évaluation relativement au feu sonore à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton et demande à la Ville d'Acton Vale de faire installer d'un feu sonore à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, traverse nord-sud;

La Ville d'Acton Vale fera des vérifications auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à savoir si les feux sonores sont déjà existants aux quatre coins de l'intersection des rues d'Acton et de Roxton.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2019-03-108

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.11 – RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.11, relatif aux travaux de réfection de la rue Cardin;

Attendu que le décompte progressif no.11 inclut la retenue contractuelle de 5% diminuée d'une retenue spéciale de 10 000 \$;

Attendu la recommandation de madame Francesca Asfar, ing. de la firme Avizo;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 143 983.50 \$ plus taxes, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.11;

De financer cette dépense de 143 983.50 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.11 – Travaux de réfection de la rue Cardin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MANDAT POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION D'UN AVIS DE CONTAMINATION.**

Attendu qu'en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. c.Q-2*, il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier pour le lot 2 326 172 du cadastre du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater Me Jacques Pénelle, notaire pour la rédaction et l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier pour le lot 2 326 172 du cadastre du Québec;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie – février 2019.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2019-03-110

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que la Ville a déposé une demande d'aide financière auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 : soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité;

Attendu qu'il y a lieu de signer la convention d'aide financière à intervenir avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville d'Acton Vale;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière à intervenir avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-111

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DURANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.**

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance durant les travaux de réfection de la rue de Roxton, à *Pluritec* car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Attendu que l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'autorisation du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec.;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec la firme *Pluritec* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres et que l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'autorisation du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec.;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 76 500 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat relatif à la surveillance des travaux, tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 76 500 \$ plus taxes et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec.;

De financer cette dépense au poste 22-400-10-000 à même les sommes prévues au règlement d'emprunt 333-2018 approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.**

En vertu de l'article 513 de *la Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2019-03-112

#### **RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.**

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 6 mars 2019, pour un montant total de 296.12 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-113

#### **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2.**

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Ville d'Acton Vale atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la Ville d'Acton Vale sera d'une valeur d'au moins 2000\$ ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Vicky Lessard, Coordonnatrice Ressources humaines et communications, à signer pour et en son nom de la Ville d'Acton Vale formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-114

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES.**

Attendu que la Ville a procédé, le 13 mars 2019 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un camion 10 roues;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 128 049 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture d'un camion 10 roues;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 8 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **GloboCam** au coût de 128 049 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-115

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2019.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-52-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2019. De plus, une somme additionnelle de 300 \$ sera versée, conditionnellement à la tenue de la journée promotionnelle de la Ville d'Acton Vale dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-116

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 10 au 14 juillet 2019;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-117

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN RIVARD À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du 10 au 14 juillet 2019 dans le stationnement du Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du 10 au 14 juillet 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-118

**DEMANDE D'ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE.**

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs entend adhérer à Zone Loisir Montérégie pour l'année financière du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'adhésion à Zone Loisir Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 35 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494 à Zone Loisir Montérégie, à titre d'adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-119

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$ plus taxes par mois, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-00-321 de 3 ans , à Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);

D'autoriser le directeur du Service incendie à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022, pour l'application SURVI-Mobile à intervenir avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-120

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE MUNICIPALE 209.**

Attendu qu'une demande de modification du règlement de zonage 069-2003, article 2.3 a été déposée par M. Jean-François Guilbault au Comité Consultatif d'Urbanisme, afin que soit ajouté l'usage habitation de 9 logements et plus aux usages déjà autorisés dans la zone municipale 209;

Attendu que les grandes affectations du sol édictées au plan d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale ont une orientation commerciale et non résidentielle pour la zone 209;

Attendu l'étendue de la zone municipale 209 et le nombre de terrains qui la compose donc quelques-uns sont encore vacants;

Attendu que la zone 209 est un secteur dont la vitalité commerciale est en constante progression;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 003-2019 du Comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la modification de règlement demandée et de maintenir le statu quo.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2019-03-121

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.3.2, a été déposée par le propriétaire 1530, rue d'Acton à Acton Vale afin que soit autorisée la réduction du nombre de cases de stationnement mises à la disposition des clients du centre commercial;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 9.3.2 stipule que le nombre de cases de stationnement requis pour un centre commercial doit être équivalent à un ratio de 1 case de stationnement par 20 mètres carrés de superficie de plancher. Donc, selon ce paramètre, le nombre de cases de stationnement requis pour les Galeries d'Acton est de 378;

Attendu que le nombre actuel de cases de stationnement disponibles est de 318 et que selon le réaménagement de l'aire de stationnement proposé ce nombre serait réduit à 300, soit une dérogation de 78 cases;

Attendu que la réduction du nombre de cases de stationnement a pour objectif de favoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial et que le projet inclut le réaménagement de l'aire de stationnement du centre commercial pour l'intégrer et l'harmoniser au projet de construction du nouveau bâtiment commercial;

Attendu qu'actuellement le nombre de cases disponibles convient très bien aux besoins de la clientèle, même que la majeure partie du temps, environ le quart des cases de stationnement sont vacantes;

Attendu la recommandation 004-2019 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 27 février 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée afin que soit autorisée la réduction du nombre de cases de stationnement mises à la disposition des clients du centre commercial ainsi que de planifier une réflexion concernant la réglementation applicable aux aires de stationnement en tenant compte particulièrement du ratio applicable pour déterminer le nombre de cases requises selon les usages.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2019-03-122

**RÉSOLUTION RELATIVE À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.**

Attendu que des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, articles 9.5.1 et 10.2 présentées par la compagnie Gestion Marcel et Denis Joly Inc. concernant l'aire de stationnement et le quai de chargement et de déchargement reliés à un nouveau bâtiment commercial projeté sur le lot 2 328 225 à Acton Vale;

Attendu que cette demande de dérogations mineures comporte deux volets, nous traiterons celle-ci une à une;

Premier volet :

Attendu que la première dérogation demandée concerne les bordures délimitant l'aire de stationnement qui seraient situées à l'extérieur des limites du lot 2 328 225 alors que le règlement de zonage 069-2003, article 9.5.1 stipule qu'une aire de stationnement accessoire à un usage commercial doit respecter une distance minimale de 0,9 mètre par rapport à toutes lignes de propriété;

Deuxième volet :

Attendu que la deuxième dérogation demandée concerne l'aire de chargement et de déchargement ainsi que le tablier de manœuvre qui ne serait pas situé entièrement sur le terrain de l'usage desservi comme le stipule l'article 10.2 du règlement de zonage 069-2003;

Attendu que l'article 9.4 du règlement de zonage 069-2003 stipule qu'il est autorisé, dans les zones commerciales, que les cases de stationnement soient situées sur un lot localisé à moins de 100 mètres de l'usage desservi à condition que le lot appartienne au propriétaire où s'exerce l'usage desservi ou que l'espace requis pour le stationnement fasse l'objet d'une servitude garantissant la permanence des cases de stationnement;

Attendu que le projet s'harmonise bien au milieu bâti actuel;

Attendu que le projet n'entraverait pas la voie publique et ne causerait pas de problème de circulation;

Attendu la recommandation 005-2019 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 27 février 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 005-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées conditionnellement au dépôt d'une servitude garantissant la permanence des cases de stationnement et de l'allée de circulation ainsi que d'une attestation de conformité délivrée par le Ministère des Transports du Québec concernant les entrées charretières donnant sur la rue d'Acton (route 116).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... VARIA.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Steve Ringuette	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relativement au point 4.8, demande qu'est-ce que la Ville entend faire pour la rue d'Acton ?</li><li>• Toujours pour le point 4.8, demande combien de dos d'âne seront installés.</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il y a eu des développements relativement à la réfection de la Route 116 Est.</li></ul>

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

#### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date